

Travailler avec la grue

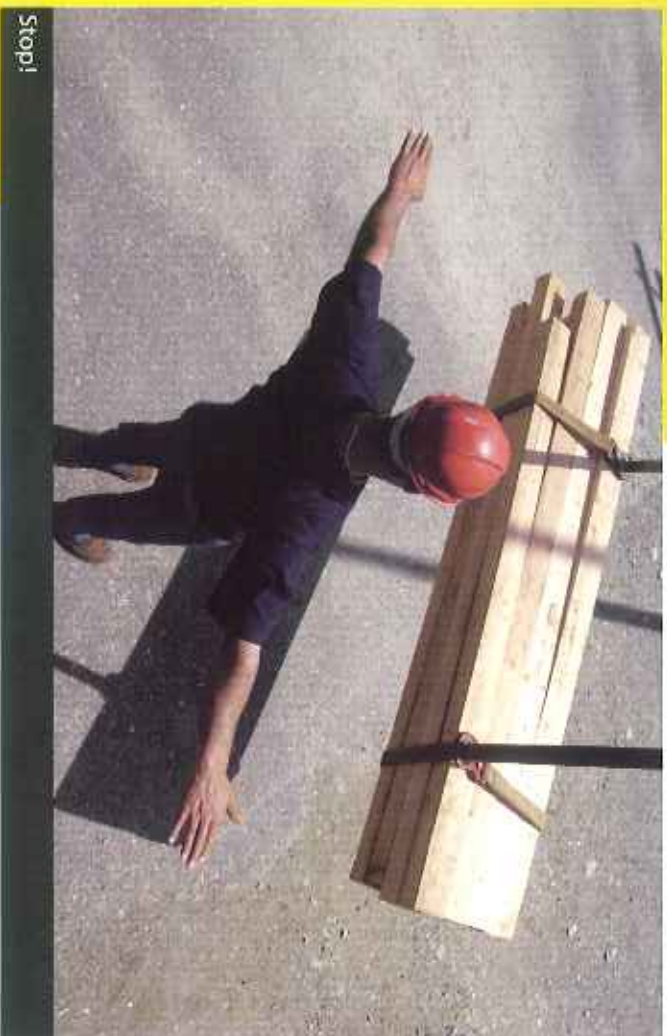


Français – Ce journal paraît également en allemand, italien, espagnol, portugais et serbo-croate.

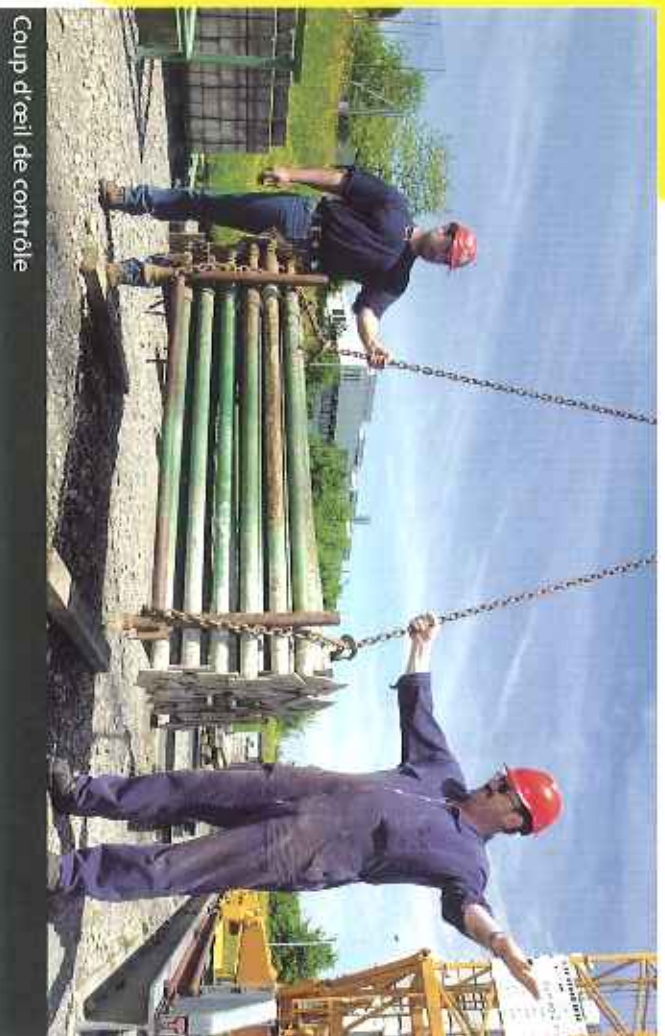
SBV Schweizerischer Baumeisterverband
SSE Società Suisse des Entrepreneurs
SSIC Società Svizzera degli Impresari-Constructori
Societad Svizra dals Impressaris-Constructoris



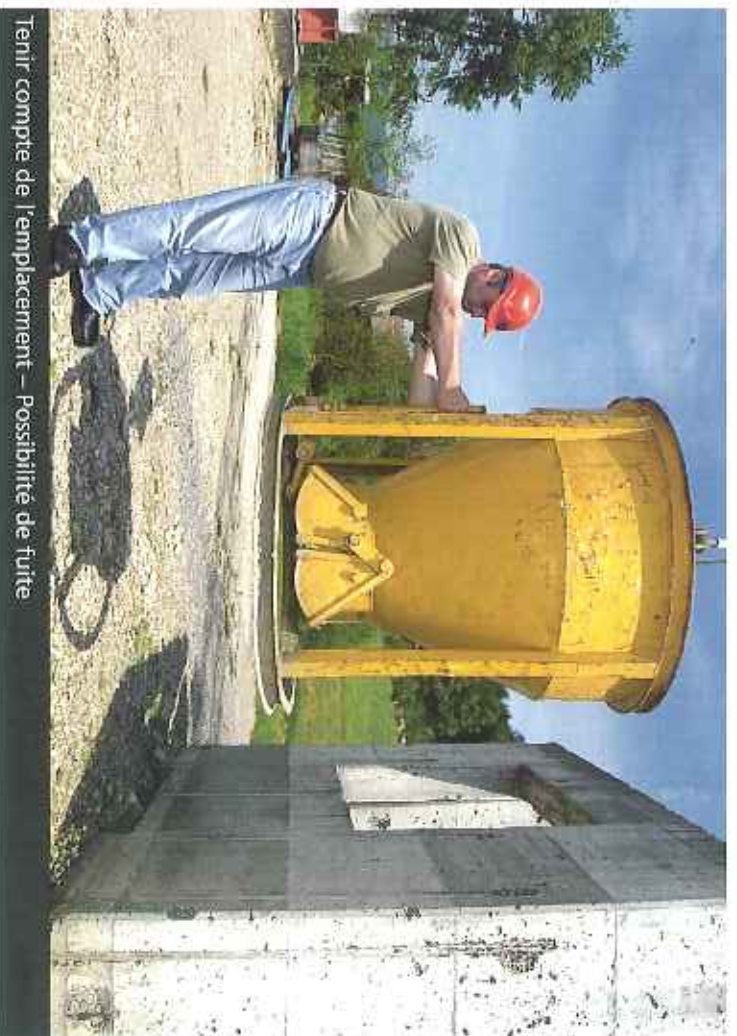
Attention, charge suspendue



Stop!



Coup d'œil de contrôle



Tenir compte de l'emplacement – Possibilité de fuite



Veillez à l'équilibre



Donner des signaux clairs



Matériel soigneusement empilé



Accessoires de levage appropriés



Mousqueton sûr



Elingues tendues

Renseignements

BST – Bureau pour la sécurité au travail de la SSE

Suisse Romande

Bureau pour la sécurité au travail de la SSE

Casa postale 21
1000 Lausanne 22
Tel. 021 646 18 29
Fax 021 646 42 14

Deutsche Schweiz

Beratungsstelle für Arbeitssicherheit des SBV

Weinbergstrasse 49
8035 Zürich
Tel. 01 258 82 31
01 258 83 04
Fax 01 258 83 21

E-Mail: bfa@baumeister.ch

Swizzera Italiana

Ufficio di consulenza per la sicurezza sul lavoro della SSIC

Viale Portone 4
6501 Bellinzona
Tel. 091 825 54 23
Fax 091 825 75 38

Autres possibilités d'information sur ce thème

- Liste des centres de formation reconnus pour la formation de grutier: www.suva.ch/ausbildungszentren
- Ausbildungszentren des Schweizerischen Baumeisterverbandes, Bereich Kranführerausbildung, Sursee, Effretikon, Sulgen, Sargans
Tel. 041 926 24 24; www.azsbv.ch
- Ausbildungszentrum des SBV in Bern
- Centres de formation professionnelle de la SSE en Suisse romande: Fribourg, Colombier, Tolochenaz, Sion, Genève, Moutier
- Centro di formazione professionale della SSIC, Gordola
Tel. 091 745 01 31
- SUVA, sécurité au travail; domaine des grues, Tel. 021 310 80 42

Exigences de l'ordonnance sur les grues

- Toutes les grues mises en services après le 31 décembre 1996 doivent avoir une déclaration de conformité du fabricant.
- Chaque grue doit avoir un livre de grue (mode d'emploi) comportant les principales caractéristiques de celle-ci.
- Pour chaque grue un journal de grue (livre de contrôle) doit être rempli, dans lequel figure l'entretien exécuté.
- Un grutier doit posséder un permis de grutier ou au minimum un permis provisoire de grutier; la formation de grutier se compose d'un cours de base, d'une expérience pratique, d'une formation continue et d'un examen.
- Chaque grue doit être régulièrement contrôlée par un expert officiel de grue.
- Une période transitoire permet au grutier de longue date et ne possédant pas de permis, de passer l'examen de grutier jusqu'à fin 2004. Durant cette période transitoire, un permis provisoire de grutier suffit.

La Société suisse des entrepreneurs SSE dispose d'un bureau pour la sécurité au travail BST avec siège à Zurich et filiales à Lausanne et Bellinzona. Les activités du BST sont régies par un contrat entre la SSE et la SUVA. Les prestations du BST se concentrent sur trois domaines:
Formation, Conseils, Publications

Les prestations du BST s'adressent à toutes les entreprises du secteur principal de la construction et sont en principe gratuites.

Publications sur ce thème

- Ordonnance sur les conditions de sécurité régissant l'utilisation des grues (ordonnance sur les grues du 27.09.99).
SUVA commande n° 1420.f
- Formation de grutier: cours de base et examen. Directive 6510
SUVA commande CFST 6510.f
- Vérification et contrôle des camions grue et grues à tour pivotante.
Directive CFST 6511, SUVA commande CFST 6511.f
- Livre de grue pour spécialistes et experts en grues
SUVA commande n° 88178.f
- Dossier de formation élingage de charges
SUVA commande n° 88801.f
- Check-list pour les conducteurs de grues à tour pivotante
SUVA commande n° 88179.f
- Liste de contrôle: élingues (accessoires de levage)
SUVA commande n° 67017.f
- Transport par grue avec des nacelles.
SUVA commande SBA 141.f
- Faux-correct/situations sur les chantiers
SUVA commande n° 11043.f
- Transport de charge à la grue BST-INFO 15
Shop-SSE commande tél. 01 258 82 92